

**ARR\_2024\_0925**

**Département des Yvelines  
Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**INTERDICTION D'ACCES AUX TERRAINS DE FOOTBALL SITUES SUR L'ILE DES  
IMPRESSIONNISTES ET AU STADE FINALTERI POUR RAISON DE SECURITE  
PROLONGATION JUSQU'AU LUNDI 14 OCTOBRE 2024**

Le Maire de la Ville de Chatou,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2212-4,

Vu l'arrêté n°ARR\_2024\_0913 portant interdiction d'accès aux terrains de football situés sur l'Île des Impressionnistes et au stade Finalteri pour raison de sécurité, du mercredi 9 octobre au vendredi 11 octobre 2024,

Considérant le mauvais état des terrains de football en herbe, situés sur l'Île des Impressionnistes et au Stade Charles Finalteri, consécutif aux intempéries,

Considérant le risque que présenterait l'utilisation de ces terrains,

Considérant la nécessité de prolonger, à titre conservatoire, l'interdiction d'accès de ces terrains jusqu'au lundi 14 octobre,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** En raison du mauvais état des terrains, l'interdiction de la pratique de toute activité sur les terrains de football en herbe situés sur l'Île des Impressionnistes et au stade Charles Finalteri est prolongée jusqu'au lundi 14 octobre 2024.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au contrôle de légalité, publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de VERSAILLES, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- AS Chatou section Football
- District des Yvelines de Football
- Ligue d'Ile de France de Football

PUBLIE, le 11/10/2024

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le



ID : 078-217801463-20241010-ARR\_2024\_0925-AR